

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-136 du 24 Avril 1996

portant suspension de l'application
des Décrets N°96-66 à 71 du 02 Avril
1996 portant nomination ou promotion
de personnalités béninoises, civiles
et militaires dans les différents
Ordres Nationaux du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°96-66 du 02 Avril 1996 portant nominations et promotions à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin de Personnalités Béninoises pour prendre rang du 02 Avril 1996 ;
- VU le Décret N°96-67 du 02 Avril 1996 portant nominations à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite Social de Personnalités Béninoises pour prendre rang du 02 Avril 1996 ;
- VU le Décret N°96-68 du 02 Avril 1996 portant nominations à titre exceptionnel et Militaire dans l'Ordre National du Bénin d'Officiers Généraux et Officier Supérieur des Forces Armées du Bénin pour prendre rang du 02 Avril 1996 ;
- VU le Décret N°96-69 du 02 Avril 1996 portant nomination et promotion à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin d'Officiers et Sous-Officiers des Forces Armées du Bénin pour prendre rang du 02 Avril 1996 ;

.../...

- VU le Décret N° 96-70 du 02 Avril 1996 portant nominations et promotions à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin de Personnalités Béninoises pour prendre rang du 02 Avril 1996 ;
- VU le Décret N° 96-71 du 02 Avril 1996 portant nominations à titre exceptionnel et Militaire dans l'Ordre du Mérite Social d'Agents des Forces Armées Béninoises pour prendre rang du 02 Avril 1996 ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. Est et demeure suspendue l'application des Décrets N° 96-66 à 71 du 02 Avril 1996 portant nomination ou promotion de personnalités béninoises, civils et militaires dans les différents Ordres Nationaux du Bénin ;

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

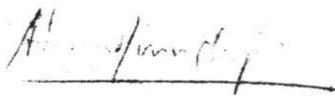
Fait à COTONOU, le 24 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Israël IDJANI SERPOS.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC PM 4 MJLDH 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-3
GCONB-DCCT-INSAE- 3 BCT-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-